

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 30 fr. ; Six mois, 15 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</i></p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LÉGALES : 4 francs la ligne. <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
---	---	--

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE
Déjeuner au Palais.

PARTIE OFFICIELLE
(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
Ordonnance Souveraine chargeant un fonctionnaire d'une mission temporaire.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Membre du Conseil de Fabrique.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Marguillier.

PARTIE NON OFFICIELLE
(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :
Relevé des prix des légumes et fruits.
Prix des viandes de boucherie
Prix du lait.

INFORMATIONS :
Cérémonie religieuse, à la Chapelle du Palais, du mariage de M^{lle} Paulette Roblot, fille de S. Exc. le Ministre d'Etat et de M^{me} Emilé Roblot avec M. Paul Audoly.
Cinquième liste des souscriptions pour les Œuvres de S. A. S. la Princesse Héritière.
Activité du Comité Monégasque d'Assistance et de Secours.
Lettres de remerciements.
Télégramme de condoléances.
Fête de Sainte-Dévote.
Société de Conférences. — Souvenirs de l'Hôtel Crillon (Naissance de la Société des Nations); par M. de la Pradelle.
Théâtre des Beaux-Arts. — Britannicus. — Miquette et sa Mère.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de la Fête de Sainte-Dévote, S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. la Princesse Antoinette, a offert, samedi dernier, au Palais, un déjeuner auquel étaient invités : S. Exc. M^{gr} Mennechet, Evêque de Soissons ; S. Exc. M^{gr} Rémond, Evêque de Nice ; S. Exc. M^{gr} Delay, Evêque de Marseille ; le Révérendissime Abbé Mitré de Lérins ; S. Exc. M^{gr} Rivière, Evêque de Monaco ; S. Exc. M^{gr} Rousset, Evêque de Vintimille ; S. Exc. M. Dard, Ministre Plénipotentiaire de Monaco près le Saint-Siège ; M^{gr} Lesage ; M. l'Abbé Boulier, Curé de Sainte-Dévote. Assistaient également à ce déjeuner : M^{me} la Comtesse de Baciocchi, M. et M^{me} A. Mélin et Miss Wanstall.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2.397 **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 137 de la Loi n° 30, du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale ;
Vu l'article 2 de Notre Ordonnance du 26 mai 1938, concernant le Statut des Fonctionnaires, Employés et Agents des Services Municipaux ;
Vu Notre Ordonnance du 23 octobre 1939 :

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Passeron Fernand-Jean-Roger, Attaché à la Mairie (5^e classe), est chargé des fonctions d'Archiviste à la Mairie, à titre temporaire et dans les conditions prévues par l'article 4 de Notre Ordonnance du 23 octobre 1939.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-cinq janvier mil neuf cent quarante.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.398 **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 15 avril 1857, 27 décembre 1887 et 3 octobre 1907 sur le Conseil de Fabrique :

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Joseph Fissore, Architecte des Bâtiments Domaniaux, est nommé Membre du Conseil de Fabrique, en remplacement de M. Joseph Palmaro, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-cinq janvier mil neuf cent quarante.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

N° 2.399 **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 15 avril 1857, 27 décembre 1887, 8 mars 1904 et 13 juin 1907, sur le Conseil de Fabrique et les Bureaux des Marguilliers ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Joseph Fissore, Architecte des Bâtiments Domaniaux, est nommé Marguillier de la Cathédrale, en remplacement de M. Joseph Palmaro, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-cinq janvier mil neuf cent quarante.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
H. MAURAN.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 30 janvier 1940.

<i>Légumes</i>	
Ail	kilog. 6 » à 8 »
Carottes	— 5 »
Céleris	pièce 1.50 à 3 »
Choux-fleurs	— 6 » à 8 »
Choux-verts	— 1.50 à 6.50
Choux de Bruxelles	kilog. 9 » à 10 »
Endives	— 8 » à 8.50
Épinards	— 4.50
Navets	— 2.75 à 3.50
Oignons	— 3 » à 3.50
— petits	— 4 » à 5 »
Poireaux	paquet 2.50 à 24 »
Poirée ou blette	— 0.50 à 0.60
Pommes de terre	— 1.40 à 1.50
— — nouvelles	— 3 » à 3.50
Radis	paquet 0.50 à 0.60
Salades	pièce 0.30 à 1.10
Tomates	kilog. 11 » à 13 »
<i>Fruits</i>	
Bananes	pièce 0.40 à 0.60
Citrons	— 0.25 à 0.40
Dattes	kilog. 5.50 à 7.50
Figues sèches	— 6.50 à 9 »
Mandarines	— 3 » à 6 »
Noix	— 8 » à 9 »
Oranges	— 4 » à 6.50
Poires	— 3.50 à 7 »
Pommes	— 4.50 à 8 »
Raisins	— 11 » à 12 »

Prix des Viandes de Boucherie

Sans changement.

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin 2 fr. 30 le litre
A domicile..... 2 fr. 50 »

INFORMATIONS

Jeudi matin, à 11 heures, a été célébré dans la plus stricte intimité, en la chapelle du palais de Monaco, la cérémonie religieuse du mariage de M^{lle} Paulette Roblot, fille de S. Exc. le Ministre d'Etat, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur, et de M^{me} Emile Roblot, avec M. Paul Audoly, Interne des hôpitaux de Paris, fils du Docteur Audoly, ancien adjoint au Maire de Beausoleil, et de M^{me} Audoly.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Antoinette assistaient de Leur tribune à la cérémonie.

S. Exc. Mgr Rivière, Evêque de Monaco, a donné la bénédiction nuptiale, assisté de Mgr Chavy, Vicaire Général, et du Chanoine Adami, Curé de Beausoleil.

La messe a été célébrée par le Chanoine Janin, premier Vicaire de la Cathédrale.

Dans l'assistance, on notait : les familles des époux ; S. Exc. M. Dard, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Prince auprès du Saint-Siège ; les membres de la Maison Souveraine et leurs femmes, ainsi que quelques intimes.

Au cours du service divin, un programme de musique choisie a été exécuté par M^{lle} Pierrat, violoncelliste, et M. Emile Bourdon, organiste.

La Chapelle Palatine avait reçu une délicate décoration de lilas, d'œillets blancs et de guirlandes vertes.

La veille au soir, à la Mairie, M. Louis Aurégia, Maire, avait procédé à l'union civile des jeunes époux, en présence de leurs familles.

Les témoins étaient : M^{me} Henriette Saglier, tante de la mariée, et M. Henry Audoly, industriel à Isigny (Calvados), frère de l'époux.

Tout en respectant le caractère de stricte intimité de la cérémonie, M. Louis Aurégia s'est plu à adresser quelques mots aux époux pour leur exprimer ses vœux en y associant, avec sa famille, ses collègues du Conseil National et du Conseil Communal.

M. et M^{me} Paul Audoly ont remis au Maire un don de 1.000 francs pour le Bureau de Bienfaisance.

Souscriptions recueillies par S. A. S. le Prince Souverain pour les Oeuvres d'Assistance de S. A. S. la Princesse Héréditaire, en faveur des soldats du Front :

Cinquième Liste.

D^r Voronoff 25.000 fr. ; Anonyme 5.000 fr. ; M^{lle} Van Andel 576 fr. ; M. Macower 250 fr. ; Baron Bouvier 2.000 fr. ; Conseil National 1.000 fr. ; M. Arthur Crovetto 500 fr. ; M. Pasquin, Consul de Monaco à Montréal 2.000 fr.

Depuis dimanche dernier, le Comité Monégasque d'Assistance et de Secours, présente à son Centre de Propagande, boulevard des Moulins, un large exposé de son action depuis sa création.

Des photos, des slogans, des pourcentages et autres chiffres, illustrent ses diverses activités.

Là, deux mains de vieux se tendent vers une soupe fumante ; ici des gosses joufflus nous entraînent dans le petit monde de la Garderie. Un peu plus loin l'éloquence des chiffres nous révèle l'effort considérable fait dans le domaine du travail des femmes et dans celui de l'assistance aux mobilisés.

Nous avons décrit en détail ces jours derniers à nos lecteurs l'action efficace du Comité Monégasque partout où la guerre a apporté de la peine et de la misère.

Aujourd'hui nous leur conseillons de se rendre compte par eux-mêmes des résultats obtenus.

Ils trouveront au Centre de Propagande du Comité Monégasque d'Assistance et de Secours, une synthèse de la grande Oeuvre que S. A. S. la Princesse Antoinette a créée et qu'Elle dirige avec Sa bienveillante autorité.

A la suite de la matinée artistique organisée au Théâtre des Beaux-Arts par M^{me} Durand-Texte et M. Jacques Thibaud au bénéfice des familles évacuées d'Alsace et de Lorraine M. Camille Chauteemps, Vice-Président du Conseil des Ministres, chargé des affaires d'Alsace-Lorraine, sous le patronage duquel avait lieu cette manifestation, a adressé à M. Henry Settimo, Président du Conseil National, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Je ne vous ai vu que trop hâtivement à mon gré, « lors de mon court passage dans la Principauté, et « je désire vous renouveler par ce mot, mes bien « sincères remerciements pour le cordial accueil que « vous m'avez réservé, et plus encore, pour le geste « de magnifique générosité accompli sur votre initiative, par le Conseil National, en faveur des réfugiés alsaciens et lorrains.

« Je suis tenu au courant des conditions clairvoyantes dans lesquelles vous vous proposez de donner « suite au vote du Conseil National et j'en suis profondément touché.

« Avec la nouvelle assurance de ma profonde « sympathie pour votre splendide pays, je vous prie « d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de « mes sentiments les plus distingués et les meilleurs.

« Signé : C. CHAUTEEMPS. »

D'autre part, M. Camille Chauteemps a fait parvenir à M. Louis Aurégia, Maire de Monaco, les lignes ci-après :

« Mon cher Maire,

« Permettez-moi de vous renouveler, au nom du « Gouvernement de la République et, en mon nom « personnel, mes vifs remerciements pour l'accueil « si empressé et si généreux que nous avons reçu, « ma femme et moi, dans votre belle ville, ainsi que « du précieux concours que vous avez apporté au « concert de bienfaisance donné au profit des réfugiés alsaciens et lorrains.

« Veuillez présenter mes respectueux hommages à « M^{me} Aurégia et croire pour vous-même, à mes « sentiments bien cordiaux.

« Signé : C. CHAUTEEMPS. »

Dès qu'il a eu connaissance du décès de M. Joseph Motta, ancien Président de la Confédération Helvétique, M. Louis Aurégia, Maire de Monaco, ami personnel du défunt, a adressé à la veuve de l'illustre homme d'Etat un télégramme de condoléances.

La fête de Sainte Devote, Patronne de la Principauté, a donné lieu aux manifestations religieuses rituelles.

Dès la veille une messe a été dite, à 9 heures, dans l'église votive, par l'Abbé Figaret, Curé de la paroisse Saints-Pierre-et-Paul-de-Clamart en présence du R. P. Laurens, Curé de Saint-Charles, et de l'Abbé Boulier, Curé de Sainte-Devote. MM. Bergeaud et Marcel Médecin, Adjoint, représentaient la Municipalité. L'Abbé Boulier a prononcé une éloquente allocution, dans laquelle il a rendu hommage à S. A. S. le Prince Souverain et adressé un tribut de reconnaissance aux soldats qui forment un

vivant rempart à la civilisation chrétienne. Ensuite, l'absoute traditionnelle a été donnée, du perron de l'église, aux victimes de la mer.

Le soir, à 20 heures 45, le R. P. Laurens, Curé de Saint-Charles, a célébré le salut du T.-S. Sacrement au cours duquel des hymnes à la gloire de la Sainte ont été chantées par la Schola de la paroisse. LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Antoinette accompagnés de la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, ont assisté à cette cérémonie et ont pris place dans le chœur vis-à-vis de LL. EE. Mgr Mennechet Evêque de Soissons ; Mgr Delay, Evêque de Marseille ; Mgr Rousset, Evêque de Vintimille ; Mgr Rivière, Evêque de Monaco.

On notait dans l'assistance S. Exc. le Ministre d'Etat ; S. Exc. M. Dard, Ministre de Monaco près le Saint-Siège ; M. Marchisio, représentant le Conseil National ; M. Louis Aurégia, Maire, et M. Bergeaud, Adjoint ; le Comité des Traditions Monégasques ; le Commandant du Port et de nombreuses autorités.

Après la cérémonie eut lieu l'embrasement de la barque symbolique, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes et des Prélats. La Musique Municipale fit entendre l'*Hymne Monégasque*. Le détachement du R. I. R. cantonné à Monaco, pour la surveillance des voies ferrées, a rendu les honneurs au Général-Prince Louis II qui a tenu à serrer la main au chef du détachement, tandis que la foule acclamait les soldats français à qui la Municipalité avait fait offrir une ration supplémentaire de vin.

Samedi matin, à 10 heures, une grand'messe solennelle a été célébrée à la Cathédrale, en présence de LL. AA. SS. le Prince Souverain et la Princesse Antoinette. Leurs Altesses Sérénissimes qui étaient accompagnées de la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, et de S. Exc. M. Dard, ont été reçues sur le seuil de l'église par les Prélats entourés du clergé paroissial et conduites aux sièges qui Leur avaient été réservés.

En tête des personnalités officielles qui occupaient le haut de la nef, on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Roblot ; M. Robert Marchisio, représentant le Conseil National ; M. Louis Aurégia, Maire ; M. Noghès, Président du Comité des Traditions Monégasques, de nombreuses autorités et une délégation de militaires français.

S. Exc. Mgr Mennechet, Evêque de Soissons, a célébré la messe, assisté de Mgr Andrieux et des Chanoines Jollives et Loichot. LL. EE. Mgr Delay, Evêque de Marseille ; Rousset, Evêque de Vintimille ; Rivière, Evêque de Monaco, ainsi que le R. P. Abbé Mitré de Lérins avaient pris place vis-à-vis du Trône épiscopal.

La chasse de Sainte Devote, entourée de luminaires, était exposée devant la balustrade du chœur.

Au cours de la cérémonie, la Maîtrise, dirigée par M. le Chanoine Aurat, Maître de Chapelle, et M. Bourdon au grand orgue, se sont fait entendre.

L'après-midi, à 14 h. 30, en présence des Prélats déjà nommés auxquels étaient venus se joindre S. Exc. Mgr Rémond, Evêque de Nice, et son Vicaire Général, Mgr Germond, une hymne à Sainte Devote suivie d'un *Magnificat*, a été chantée. Puis la procession, présidée par S. Exc. Mgr Mennechet, a déroulé son long cortège. Une première bénédiction a été donnée sur la place du Palais. S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Antoinette, ont assistés à cette cérémonie d'une fenêtre du Salon des Glaces. Une seconde bénédiction a été donnée par Mgr Rémond, sur le quai Albert I^{er}, face à la mer. Place Sainte-Devote, les honneurs militaires ont été rendus par le détachement du Régiment Régional et par les Carabiniers. Après le chant d'une hymne à Sainte Devote et du « Domine Salvum fac Principem », S. Exc. Mgr Rivière a donné

la dernière bénédiction avec les reliques de la Sainte. Enfin un *Te Deum* a été chanté par la Maîtrise de la Cathédrale dans l'église paroissiale brillamment illuminée.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M^{lle} Suzanne Malard, la réputée poétesse de *Radiophonias* et de nombreuses pièces radiophoniques parmi lesquelles le *Dieu Vivant*, devait entretenir l'auditoire de la Société de Conférences d'un sujet auquel elle consacre une grande partie de son activité littéraire et, s'inspirant des événements, elle devait le considérer en tant qu'arme de la guerre psychologique. La grippe ne lui a pas permis de se faire entendre et M. de la Pradelle, prévenu télégraphiquement, a bien voulu accepter d'occuper la tribune à sa place.

Le savant professeur de Droit International, dont les cours de l'Institut Méditerranéen des Hautes Etudes Internationales attirèrent un public de plus en plus nombreux, a évoqué ses souvenirs de l'Hôtel Crillon. On sait que c'est dans cet édifice dont la noble colonnade se développe sur la place de la Concorde, que furent posées les bases de la Société des Nations. M. de la Pradelle prit une part active à ces débats, en qualité de juriconsulte du Ministère des Affaires Etrangères. Il a donc pu voir de près les principaux acteurs, saisir leur physionomie, pénétrer leur pensée et souvent découvrir les mobiles secrets de leur conduite. Il a fait revivre la figure sympathique de Léon Bourgeois, délégué de la France, qui ne retrouva pas, dans ce milieu nouveau, l'ascendant qu'il avait exercé aux conférences de La Haye. Mais il s'est surtout attaché à présenter un portrait merveilleusement poussé du Président Wilson. Il a donné du Représentant de l'Amérique une effigie bien différente de celle que la légende a consacrée. Ce chef d'Etat n'était pas un juriste, mais un historien, un universitaire épris d'idéologie. C'était aussi un puritain et, suivant une tendance essentiellement anglo-saxonne, il revêtait toutes ses idées d'une enveloppe de religiosité. Ses idées, quelles étaient-elles? C'étaient des idées françaises reprises au cours des âges par des politiques comme Sully ou des rêveurs comme l'Abbé de Saint Pierre. Elles consistaient, dans leurs grandes lignes, à instituer une fédération de nations dont les différends fussent réglés par un tribunal international. La Nation qui refuserait de se présenter devant ce tribunal serait l'objet de sanctions. Mais aucune sanction n'était prévue contre celle qui, après avoir répondu à la citation, ne respecterait pas le jugement prononcé contre elle, tant une telle supposition paraissait invraisemblable à l'esprit anglo-saxon, imbu du respect de la justice. D'ailleurs la répugnance de ce même esprit anglo-saxon à s'engager, à se lier par des formules strictes devait être une autre cause de faiblesse pour l'institution dont on jetait les bases dans la chambre de l'Hôtel Crillon.

Tel quel cependant, avec ses imperfections, l'accord voulu par Wilson fut conclu. C'est l'acte que les Anglo-Saxons ont appelé le « Covenant », mot intraduisible en français et dont le terme de « Pacte » n'est pas l'équivalent.

Malheureusement, Wilson qui prétendait représenter son Pays, restait un homme de parti. Il appartenait aux démocrates. A son retour en Amérique, son œuvre fut battue en brèche par les républicains qui s'acharnèrent contre elle et achevèrent de la détruire après sa mort.

M. de la Pradelle a mis en lumière certains côtés inconnus ou peu connus de la psychologie de Wilson. Il a révélé, sous son apparence si froide, une

sensibilité ardente et un fond d'exaltation morale et religieuse. Il a fait ressortir l'influence de l'orgueil sur la position que le Président de la République américaine avait adoptée. En plaçant le problème sur le terrain des idées, il entendait se placer lui-même au-dessus des intérêts particuliers des Nations, seul face à face avec l'Empereur d'Allemagne. Ainsi M. de la Pradelle nous a tracé un portrait complet de l'homme qui réglait alors le sort de l'Europe et dont l'œuvre, si imparfaite soit-elle, a résisté aux coups qui lui ont été assés. De récentes décisions permettent même d'espérer qu'elle se relèvera du discrédit dans lequel elle était tombée. C'est à lui donner une force nouvelle et vraiment efficace que devront s'attacher les démocraties victorieuses pour assurer au monde la paix dans le respect du droit et dans la justice.

M. de la Pradelle, à la fin de son éloquent exposé, a été salué par d'unanimes et longs applaudissements et félicité par les personnalités présentes au nombre desquelles on remarquait S. Exc. Mgr Mennechet, Evêque de Soissons, qui avait bien voulu accompagner S. Exc. Mgr Rivière et qui a manifesté tout l'intérêt qu'il avait pris aux souvenirs évoqués et aux idées émises par l'éminent conférencier.

THÉÂTRE DES BEAUX-ARTS

Jeudi dernier, quatrième matinée classique : on a joué *Britannicus*. La salle était en grande partie occupée par les jeunes gens et les jeunes filles qui venaient voir au théâtre, — pour lequel elle a été conçue, — l'œuvre dont les commentaires de leurs maîtres leur ont révélé les beautés. Le texte qui n'était qu'un objet d'étude et d'analyse, reprenait vie à leurs yeux. Et quelle vie prodigieuse d'intensité ! Sous la perfection de la forme, sous la noblesse du ton, bouillonnent les passions les plus violentes, se heurtent les appétits les plus féroces qui aient jamais été portés sur la scène d'aucun théâtre. Un obscur, caudataire du romantisme a pu écrire à sa honte : « Shakespeare est un dieu, Racine est un pieu ». A la vérité, le grand dramaturge anglais n'a rien créé de plus vivant dans sa complexité, de plus farouche et de plus puissant que les terribles figures d'Agrippine et de Néron.

Mais on n'en est plus, Dieu merci ! à découvrir Racine et il y aurait ridicule à insister sur des beautés que tout le monde connaît.

La troupe constituée par M. Sablon et dirigée par M. Dehelly s'est montrée dans son ensemble à la hauteur d'une tâche redoutable. M^{me} Jacqueline Morane, au visage impérial et à l'allure altière, a traduit avec véhémence et non sans grandeur les visées ambitieuses, la soif de domination et les fureurs d'Agrippine. M^{lle} Madeleine Silvain est, avec tact et émotion, une plaintive et ravissante Junie. M. Antony Carretier dont le profil rappelle celui de Max, a été un remarquable Néron. Il en a exprimé la duplicité, la souplesse d'histrion, la férocité cachée, les violences soudain déchainées et la hauteur. M. Charpin qu'il était curieux de voir dans un rôle tragique, ne s'y est pas trouvé dépaycé. Son Narcisse couvre sa perfidie d'une bonhomie cauteleuse, d'une mielleuse fourberie. M. Marcel Delatre tient avec beaucoup de dignité le rôle de l'honnête Burrhus. M^{lle} Hélène Gerber, au dernier acte, se tire à son honneur du peu défendable récit où Albine ne met pas moins de 44 vers à dire que Néron va se tuer si l'on ne vole à son secours. Quant à *Britannicus*, n'en parlons pas. Ce fut toujours un Prince malheureux.

Descendant de plusieurs échelons, nous avons assisté dimanche à une excellente représentation de

Miquette et sa Mère. La très spirituelle comédie de Flers et Caillavet avait attiré une telle foule qu'on a dû ajouter des chaises et que, malgré ce secours, il a fallu refuser du monde. L'interprétation a été parfaite avec le grand comédien Max Dearly dans le rôle de Monchablon qu'il a créé aux Variétés en 1906 et le non moins grand artiste Pierre Magnier en Marquis de la Tour Mirande. M^{mes} Jane Stora (Miquette), Gina Niclos (M^{me} Grandier), Marthe Marsans (Périne), M. Gilbert Boka (Urbain) et leurs camarades ont récolté leur juste part de bravos. La représentation est allée aux nues.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Pissarello, huissier, en date du 15 janvier 1940, enregistré, le nommé Guerrino-Giuseppe GARDELLI, né à Terenzo (Italie), le 1^{er} août 1920, manoeuvre, ayant demeuré à Monaco, 3, boulevard Prince-Rainier, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 20 février 1940, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention de violences ; — délit prévu et réprimé par l'article 298 du Code Pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
Y. LONCLE DE FORVILLE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a admis le sieur Charles MERLET, commerçant à Monte-Carlo, 39, boulevard des Moulins, au bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Eugène Trotabas, Juge du siège, a été nommé juge commissaire et M. Olivé, expert-comptable, demeurant à Monaco, 2, rue Caroline, liquidateur de la dite liquidation judiciaire.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 25 janvier 1940.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

EXTRAIT

Par arrêt en date du 6 janvier 1940, enregistré, la Cour d'Appel de la Principauté de Monaco a confirmé un jugement rendu par le Tribunal de Première Instance le 5 décembre 1939, aussi enregistré, et en conséquence a dit qu'il y avait lieu à adoption par le sieur Jean BARBOTTO, commerçant, demeurant à Monaco, villa Médecin, 5, Escaliers Casteleretto, de la jeune Marie ROLFO.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 254 du Code Civil.

Monaco, le 26 janvier 1940.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

AVIS

Par ordonnance en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, M. le Juge Commissaire à la liquidation judiciaire du sieur Charles

MERLET, a autorisé le dit sieur Charles Merlet à continuer l'exploitation de son commerce avec l'assistance de M. Joseph Olivie, liquidateur.

Monaco, le 30 janvier 1940.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

AVIS

Par ordonnance en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, M. le Juge Commissaire à la faillite du sieur VOLTA, a autorisé le syndic à vendre à l'amiable les marchandises, et aux enchères publiques, une machine à écrire, dépendant de la dite faillite.

Monaco, le 30 janvier 1940.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNES.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 24 janvier 1940, M. Jean FAURE, commerçant, demeurant à Monaco, 33, boulevard Prince-Rainier, a cédé à M^{me} Josephine - Honorine - Anna ROSSO, sans profession, épouse de M. Joseph RAVINA, employé, avec lequel elle demeure à Monaco, 4, impasse des Carrières et à M^{me} Marie-Catherine GAROSCIO, sans profession, épouse de M. Dominique RAVINA, employé, avec lequel elle demeure à Beausoleil, 1, avenue du Maréchal-Foch, le fonds de commerce de denrées coloniales, vins fins et liqueurs, avec vente au détail de tous produits, comestibles, légumes frais, alcool à brûler et pétrole, vente de lait, situé à Monaco, quartier de la Condamine, 33, boulevard Prince-Rainier.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Auguste Settimo dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 1^{er} février 1940.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Par acte sous seing privé en date du 19 juin 1939, enregistré, M. Raymond ROLLAND, commerçant à Monte-Carlo a vendu à M. Jean GASTAUD, le fonds de commerce de vente de vins, liqueurs, spiritueux, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 18, Descente des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la seconde insertion, chez l'acquéreur, rue de la Turbie, n° 11.

Monaco, le 1^{er} février 1940.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Par acte sous seing privé en date du 30 octobre 1939, enregistré, M. ABBA Jacques, tapissier, a cédé à M. ROSSI Arsilio, également tapissier, demeurant, 1, rue Augustin-Vento, à Monaco, le fonds de commerce de tapissier, sis à Monaco, 8, rue des Princes.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au fonds vendu.

Monaco, le 1^{er} février 1940.

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.
Exploit de M ^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680.
Exploit de M ^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 %, 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.
Exploit de M ^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.969, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.
Mainlevées d'opposition.
Néant.
Titres frappés de déchéance
Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.
Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Modifications concernant la mise à disposition et l'enlèvement des marchandises ainsi que la perception des frais de stationnement ou de magasinage.

En raison de l'intérêt impérieux qui s'attache, notamment pour satisfaire aux besoins du commerce, à la libération rapide des wagons nécessaires au transport des marchandises, la S. N. C. F. vient de faire approuver par M. le Ministre des Travaux Publics les dispositions suivantes intéressant la perception des frais de stationnement et qui entreront en vigueur le dimanche 4 février prochain.

En premier lieu les destinataires qui déchargeront les wagons le dimanche au lieu du lundi, bénéficieront d'une prime égale à une journée de stationnement, soit 93 francs par wagon ; la prime sera payée dès le dimanche 4 février ; la S. N. C. F. recommande aux destinataires de profiter, le plus largement possible de cette mesure, faute de quoi elle se verrait rapidement dans l'obligation de percevoir, pour les wagons qui ne seraient pas déchargés le dimanche, les mêmes pénalités que les autres jours de la semaine.

D'autre part, à partir du 4 février, l'heure limite à laquelle peut parvenir l'avis d'arrivée au destinataire pour faire courir le délai de déchargement des wagons est reporté à 8 heures (au lieu de 18 heures la veille) ; les gares reçoivent des instructions pour que, tout en profitant du nouveau délai de préavis de façon à hâter la libération du matériel, elles se mettent à la disposition des destinataires pour leur faciliter la réception des avis d'arrivée.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Région Sud-Est.

JOURNÉE DE LA FERRAILLE.

Le Ministère de l'Armement organise une Campagne de récupération des vieux métaux et ferrailles.

La Société Nationale des Chemins de Fer Français, prêtant son concours à cette œuvre de Défense Nationale, recevra dans toutes les gares, pendant les mois de janvier et février 1940, les remises de ferrailles qui lui seront confiées.

Les gares délivreront pour toutes les remises, gratuites ou payantes, un bulletin de réception indiquant les quantités de ferrailles reçues.

Les ferrailles remises contre rétribution seront payés à raison de quinze francs les cent kilogs.

Dans les principales gares, les lieux de réception sont fixés comme suit :

Marseille-Abeilles : Hangar 4 petite vitesse — Entrée boulevard Voltaire.

Marseille-Arenc : Quai 12 petite vitesse.

Marseille-Prado : Hangar 1 petite vitesse.

Marseille-Vieux-Port : Hangar 2 petite vitesse.

Aix-en-Provence : Gare des Marchandises.

Arles : Gare de Triquetaille.

Cannes : Cannes-la-Bocca P. V. — Cour P. V. (Quai couvert n° 1).

Toulon : Quai petite vitesse — Travée n° 1.

Nice-Ville : Quai 5. — Petite vitesse.

Nice-St-Roch : Cour P. V. (à proximité de l'Octroi).

Monaco : Quai petite vitesse.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.70

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

AGENCE MONASTÉROLO MONACO

3, Rue Caroline - Téléph. 022-48

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi - BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Téléphone 212.75

Imprimerie de Monaco. - 1940